

Emploi

Que faire après un apprentissage ou des études ?

L'étape qui suit une formation professionnelle initiale (apprentissage) ou des études est celle de la recherche d'un emploi. Les autorités en charge du marché du travail offrent un soutien pour que l'entrée dans la vie active se passe dans les meilleures conditions.

Rechercher un emploi

La plate-forme Internet espace-emploi.ch fournit des informations sur le thème de la recherche d'emploi et permet d'accéder à diverses bourses d'emploi privées et publiques. Elle propose également des brochures et des informations sur les autorités en charge du marché du travail et sur l'assurance-chômage.

www.espace-emploi.ch > **A la recherche d'un emploi**

Stage professionnel

Les jeunes ont la possibilité d'acquérir de l'expérience dans leur profession en dehors de l'entreprise qui les a formés et d'approfondir leurs connaissances professionnelles.

Les contacts qu'ils ont l'occasion de nouer augmentent leurs chances d'être engagés dans l'entreprise qui les accueille ou dans une profession apparentée.

Le stage professionnel dure en principe six mois au maximum. L'inscription et l'information sur les places de stage vacantes sont du ressort de l'office régional de placement (ORP) ou de l'office cantonal du travail.

www.espace-emploi.ch > **Au chômage – que faire ? > Mesures de marché du travail**

Stage de formation

Les jeunes ont la possibilité d'approfondir, au sein d'une entreprise ou d'une administration, leurs connaissances en lien avec la formation qu'ils viennent d'achever. Ils améliorent ainsi leurs chances de retrouver rapidement un emploi.

L'inscription à ce type de stage se fait par le biais de l'office régional de placement (ORP) ou de l'office cantonal du travail.

www.espace-emploi.ch > **Au chômage – que faire ? > Mesures de marché du travail**

Stages à l'étranger

La Suisse a conclu avec divers Etats des accords réglementant le travail de stagiaire à l'étranger. Selon ces accords, les jeunes ayant suivi une formation professionnelle de deux ans au moins peuvent obtenir des permis de travail et de séjour pour une durée maximale de 18 mois s'ils ont trouvé un emploi.

www.swissemigration.ch > **Thèmes**

Que doivent savoir les employeurs ?

Le plus important, c'est le travail. Les autorités en charge du marché du travail ont mis au point différentes mesures à destination des entreprises afin de permettre aux jeunes et aux jeunes adultes d'entrer sur le marché du travail. Il ne vous reste plus qu'à contacter l'ORP !

Emplois vacants

Vous êtes à la recherche de nouveaux collaborateurs ? Vous avez un poste de travail à repourvoir le plus rapidement possible ?

Les offices régionaux de placement (ORP) disposent de dossiers de candidats capables, motivés, qualifiés, et aptes à être engagés immédiatement pour un emploi fixe ou temporaire.

www.espace-emploi.ch > **Pour les employeurs**

Une mesure idéale pour la formation sur le poste de travail

En proposant des places de stages, vous donnez la possibilité à des personnes ayant tout juste achevé leur formation ou disposant de peu de connaissances préalables dans une profession de participer activement au monde du travail. L'assurance-chômage prend en charge une partie du salaire pendant une période déterminée. Grâce à cette formule, vous pouvez en outre former de futurs collaborateurs sur leur poste de travail sans engagement et permettre à votre entreprise de profiter du savoir-faire des stagiaires.

www.espace-emploi.ch > **Pour les employeurs**



Information à l'intention des jeunes, des jeunes adultes et des employeurs

Tous gagnants

Pour tout savoir sur l'entrée dans la vie professionnelle et l'emploi



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE

Pour en savoir plus

www.formationprofessionnelleplus.ch

Ce site vous invite à découvrir le paysage de la formation professionnelle et à explorer les nombreuses pistes qu'elle propose, le tout complété par des liens vers les offres des cantons et par des adresses utiles.

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.

www.espace-emploi.ch

Ce site donne des informations détaillées sur le marché du travail et l'assurance-chômage, sur les emplois à pourvoir, sur les lois, les brochures et les statistiques, sur les agences privées de placement et de location de services, sur le réseau européen des services de l'emploi (EURES), ainsi que des liens vers les diverses organisations concernées.

www.espace-emploi.ch

Impressum:

Copyright 2009:
Département fédéral de l'économie (DFE)

Commande:

www.dfe.admin.ch, www.espace-emploi.ch et
www.formationprofessionnelleplus.ch

Entrée dans la vie professionnelle

Que faire après l'école obligatoire ?

L'orientation professionnelle est un processus qui commence deux ans avant la fin de la scolarité obligatoire. Enseignants et services publics spécialisés offrent soutien et conseils aux jeunes et à leurs parents pour que les premiers pas dans la vie active se fassent dans les meilleures conditions possibles. Chaque canton a mis en place tout un ensemble d'instruments fort utiles. A vous de les utiliser au mieux !

Services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Le Centre d'information professionnelle (CIP) fournit des informations sur les différentes professions et les différentes formations. Les services d'orientation professionnelle guident les jeunes dans leurs choix. Ils leur offrent un soutien professionnel en les aidant à mettre en évidence leurs centres d'intérêt et leurs points forts.
www.orientation.ch

Recherche d'une place d'apprentissage

Tous les cantons tiennent à jour une liste des places d'apprentissage vacantes. Le site [orientation.ch](http://www.orientation.ch) donne également des conseils pour la recherche d'une place d'apprentissage et le dossier de candidature.

www.orientation.ch > **Formation > Toutes les places d'apprentissage**

Solutions transitoires

Les jeunes qui n'ont pas trouvé de solution au sortir de l'école peuvent se tourner vers les solutions intermédiaires mises en place par tous les cantons. Ils peuvent également opter pour une année de transition se présentant, par exemple, sous la forme d'un séjour linguistique.

www.orientation.ch > **Formation > Schéma du système suisse de formation**

Semestre de motivation

Les semestres de motivation proposés par l'assurance-chômage s'adressent aux jeunes qui se retrouvent sans emploi à la sortie de l'école obligatoire ou qui sont en rupture d'apprentissage.

Le semestre de motivation dure six mois et comprend une partie emploi et une partie formation. L'inscription à ce dispositif se fait par le biais de l'office régional de placement (ORP).

www.espace-emploi.ch > **Au chômage, que faire ? > Mesures de marché du travail**

Que doivent savoir les employeurs ?

La formation professionnelle offre de nombreuses opportunités, pour votre entreprise aussi. Investissez dans la formation et la formation continue de vos collaborateurs et disposez ainsi du personnel qualifié dont vous avez besoin.

Devenir une entreprise formatrice

Vous souhaitez former des apprentis ? Vous avez des questions sur la formation professionnelle ? Les offices cantonaux de la formation professionnelle se feront un plaisir de vous aider et de vous conseiller dans ce domaine.

www.csfp.ch > **Liens > Offices de la formation professionnelle**

Mettre en place une formation

Le manuel « Formation professionnelle en entreprise » est un instrument de travail destiné aux formateurs des entreprises formatrices. Il regroupe une foule d'outils pratiques comme des notices, des check-lists et des formulaires.

www.mfe.csfp.ch

S'unir pour former des apprentis

Le réseau d'entreprises formatrices est un modèle de formation au sein duquel plusieurs entreprises mettent leurs forces en commun et proposent ensemble des places de formation. La participation à un réseau d'entreprises formatrices est indiquée lorsque les entreprises n'emploient que peu de personnel ou qu'elles ne peuvent offrir qu'une partie de la formation en raison de leur spécialisation.

www.verbuende.ch

Ligne d'assistance pour les entreprises formatrices – 0800 44 00 88

La Confédération a mis en place une ligne d'assistance gratuite chargée de répondre de manière la plus simple et la plus rapide qui soit aux questions des entreprises formatrices et de les aider à résoudre les problèmes qu'elles peuvent rencontrer. Les demandes sont centralisées et transmises à la personne de l'office cantonal de la formation professionnelle compétente en la matière. Cette ligne est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30.

Se positionner en tant qu'entreprise formatrice

Les entreprises formatrices se voient remettre chaque année une vignette par les offices cantonaux de la formation professionnelle. Cette vignette symbolise aux yeux de leurs clients leur engagement en faveur de la formation professionnelle.

www.formationprofessionnelleplus.ch > **Entreprise**

